



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 août 2013

Contact Presse
Cabinet de la Ministre

Delphine Chenevier, conseillère presse
01 55 55 84 24 - 06 21 02 20 81
delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

LE LOGEMENT ETUDIANT: UNE PRIORITE

En visite sur le Campus de l'IRD Paris-Nord à Bondy pour inaugurer une nouvelle résidence étudiante, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a réaffirmé la priorité du Gouvernement en faveur du logement étudiant.

Le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant, représentant 48 % de son budget et 55 % en Ile-de-France.

Lors de cette visite, la ministre a confirmé l'engagement du Gouvernement de créer **40 000 logements étudiants supplémentaires en cinq ans, soit une progression de près de 25 % du parc actuellement géré par les CROUS (165 000 logements)**. D'ores et déjà, 30 000 de ces logements sont identifiés, dont 13 000 en Ile-de-France. Une mission, confiée avec le Ministère du Logement, à Marc Prévost, permettra d'identifier les 10 000 restants : 50 % de ces logements seront en Ile de France.

Dès la rentrée 2013, ce sont 8 500 nouveaux logements qui seront livrés, avec 4 600 réhabilitations et 3 900 nouvelles constructions, alors que le gouvernement précédent n'a jamais dépassé les 3 300 nouveaux logements en moyenne par an. Depuis un an, 6 000 logements ont été programmés dont 2 500 dans Paris intra-muros, grâce à un partenariat avec la Ville de Paris et le soutien de la Région Ile-de-France. Six régions sont particulièrement ciblées, là où le déficit de logement en fonction du nombre d'étudiants est le plus fort : Ile-de-France, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.





Pour atteindre cet objectif, la ministre a précisé que tous les moyens sont mobilisés :

- la relance des opérations Campus, parce que six ans après leur attribution, aucun permis de construire n'avait été déposé. Les collectivités locales ont été remises dans le tour de table et les porteurs de projets ont désormais le choix de ne plus recourir au seul PPP et d'emprunter à la BEI pour financer leurs projets à moindre coût et au plus vite : 13 000 logements sont concernés dont 8 000 en Ile-de-France ;
- la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement social ;
- 20 M€ de plus aux budgets 2013 et 2014 du CNOUS (de 71 à 91 millions d'euros) ;
- une priorité pour l'achèvement du CPER 2007-2014 et du prochain CPER 2015-2020 ;
- la signature d'une convention nationale -Campus d'@avenir- avec la Caisse des dépôts et consignations avec une priorité affichée pour le logement étudiant.

Lors de cette visite, la ministre a également annoncé la mise en place d'un dispositif de caution locative étudiante.

Ce dispositif, mis en place à titre expérimental sur la rentrée 2013 concernera 2 000 étudiants et sera généralisé pour 2014 avec un objectif de 14 000 à 20 000 étudiants à terme.

Inspiré d'une initiative qui a fait ses preuves depuis cinq ans en région Aquitaine et Midi-Pyrénées, Clé (Caution locative étudiante), ce nouveau dispositif doit permettre de proposer rapidement une caution solvable aux étudiants qui, en raison de leur situation familiale ou personnelle, ne peuvent en fournir lors de leur recherche, et ce pour une année universitaire complète soit 10 mois. La caution locative étudiante vise prioritairement les étudiants issus de familles monoparentales, (le plus souvent 2 cautions sont exigées), les étudiants isolés et les étudiants étrangers.

Pour cautionner cette garantie, le MESR s'engage à hauteur de 300 000 euros, la Caisse des dépôts et consignations a été sollicitée sur le même montant et le Crédit coopératif, opérateur du dispositif, à hauteur de 4 millions d'euros.

Aujourd'hui, 33 % des étudiants vivent au domicile des parents ou de l'un d'eux. Ils sont 10 % à vivre en résidence universitaire (dont 70 % en résidence Crous), 33 % à louer un logement seuls ou en couple et désormais 11 % en colocation.

Comme l'a indiqué la ministre, « *parallèlement aux efforts pour accélérer la construction de logements, ce dispositif doit permettre de faciliter l'accès des étudiants au logement. C'est une priorité pour améliorer la réussite des étudiants et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, dans une période en pleine mutation, où la formation est plus que jamais garante d'insertion professionnelle et de contribution au redressement de notre pays.* »